|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2018/10 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale8 décembre 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingtième session**

Genève, 20-23 février 2018

Point 5 c) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques à caractère modal et thématique :
Sécurité routière**

 Extrait du rapport du Forum mondial de la sécurité routière sur sa soixante-quinzième session

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
|  À sa soixante-dix-neuvième session annuelle, le Comité des transports intérieurs a invité ses groupes de travail à envisager d’élaborer des contributions à son projet de stratégie, qu’il examinerait en 2018 (ECE/TRANS/270, par. 17). Le Comité est invité à prendre note du texte ci-après, qui a été approuvé par le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) (ECE/TRANS/WP.1/159). |
|  |

À la dernière session du Comité des transports intérieurs, les groupes de travail ont été invités à envisager de contribuer au projet de stratégie qu’il examinerait à sa session de 2018. Le Président du WP.1 a présenté le document ECE/TRANS/WP.1/2017/6 et quelques suggestions concrètes. À l’issue de la discussion, le WP.1 est convenu du texte ci-après qui serait transmis au Comité :

Améliorer la sécurité routière à l’échelle mondiale :

Promouvoir les conventions des Nations Unies sur la circulation routière et sur la signalisation routière et les résolutions d’ensemble.

* Faciliter l’exécution d’un plan de travail relatif au renforcement des capacités en coordination avec les autres commissions régionales de l’ONU afin de promouvoir la sécurité routière dans le cadre des cibles liées aux transports figurant dans le Programme 2030.
* Faciliter la mise en place de réseaux stratégiques interrégionaux afin que les organes subsidiaires, tels que le Forum mondial de la sécurité routière, puissent partager efficacement au niveau mondial leurs compétences et leurs expériences en matière de sécurité routière.
* Prendre en considération les avantages et les enjeux liés aux progrès de la technologie automobile, faciliter un dialogue axé sur la coopération entre les gouvernements, le secteur industriel, les milieux universitaires et les parties prenantes afin de promouvoir la nouvelle vision d’une mobilité automatisée et connectée conforme aux principes et aux valeurs de la sécurité routière.
* Assumer le rôle de chef de file dans la promotion de politiques et de plans de travail consacrés à une mobilité sûre et durable, eu égard à l’appel lancé par le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies en vue d’agir dans le respect de politiques de transformation orientées vers le développement social et une croissance économique soutenue.
* Coopérer avec l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière par des activités de plaidoyer dans ce domaine.